



Ma santé

J'ai le droit de me soigner.

- J'ai le droit de choisir mon médecin traitant.
- J'ai le droit d'aller chez le médecin seul ou accompagné.
- J'ai le droit d'être informé sur ma santé.
- J'ai le droit d'être informé sur les médicaments que je prends.
- J'ai le droit de demander au médecin d'arrêter les soins, si j'ai une maladie grave.

Les informations sur ma santé sont protégées :

ça s'appelle le secret médical.